

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

ARRONDISSEMENT DE LA CHÂTRE

MAIRIE DE LA CHÂTRE

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT
REPRISE DE SÉPULTURES EN TERRAIN COMMUN DU CIMETIÈRE
COMMUNAL**

N° 2026.189

Le Maire de LA CHÂTRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses titres Ier « Police » et II « Services communaux », chapitre III « cimetières et opérations funéraires » de son Livre II, 2^e partie ;

VU l'arrêté municipal du 29 septembre 1997 portant règlement municipal du cimetière ;

CONSIDERANT que le délai d'inhumation de cinq ans des défunts en terrain commun, conformément à l'article R. 2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est expiré ;

CONSIDERANT que la période d'occupation des défunts inhumés en terrain commun fixée par le règlement du cimetière dans son article 55 est échuë ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ordonner la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire afin de libérer les terrains pour les affecter à de nouvelles sépultures ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les sépultures établies en terrain non concédé (terrain commun) et dont les inhumations des défunts remontent à plus de cinq ans, situées dans le cimetière communal aux emplacements figurant sur la liste annexée au présent arrêté, seront reprises par la commune à compter du 20 mai 2026.

ARTICLE 2 :

Les objets funéraires qui seront restés en place feront retour à la commune purement et simplement. Ils seront enlevés et voués à la destruction.

ARTICLE 3 :

Si dans le cadre de la procédure de régularisation les familles n'ont pas fait procéder à l'exhumation des restes mortels, la commune le fera pour chaque sépulture concernée. Ils seront recueillis avec soin dans un reliquaire et réinhumés dans un emplacement du cimetière affecté à perpétuité à la conservation des restes (ossuaire) conformément à

l'article L. 2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, même si aucun reste n'a été retrouvé, seront consignés dans un registre conservé en mairie conformément à l'article R. 2223-6 du même Code.

1/2

ARTICLE 4 :

Les terrains, une fois libérés de tout corps, seront affectés à de nouvelles sépultures.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Indre, à Monsieur Le Garde-Champêtre Chef Principal de la Ville de La Châtre, à Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de La Châtre et affiché sur les panneaux d'affichage du cimetière ainsi que de la mairie et sera consultable sur le site internet de la commune.

Fait à LA CHÂTRE, le 15 mai 2026
Le Maire de LA CHÂTRE,
Signé : Nicolas FORISSIER



TRANSMISSIONS :

- Madame la Préfète de l'Indre
- Monsieur Le Garde-Champêtre Chef Principal de la Ville de LA CHÂTRE
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques de la Ville de LA CHÂTRE
- Affichages

**ANNEXE DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT
REPRISE DE SÉPULTURES EN TERRAIN COMMUN DU
CIMETIÈRE COMMUNAL**

**LISTE DES SÉPULTURES EN TERRAIN COMMUN NON
RÉGULARISÉES REPRISES AU 20 MAI 2026**

Emplacement	Défunt	Date de naissance	Date de décès
792	Marcelle, Simone HERMITE	26/10/1901 <i>Salon-de-Provence (13)</i>	06/09/1986 <i>La Châtre (36)</i>
809	Blanche, Germaine DELAVAL	22/02/1894 <i>Nevers (58)</i>	02/02/1986 <i>La Châtre (36)</i>
810	Marcelle, Jacqueline GALLOT	07/04/1924 <i>Saint-Plantaire (36)</i>	17/05/1998 <i>La Châtre (36)</i>
815	Lucienne TERRET	08/01/1906 <i>Paris XIIIème (75)</i>	19/11/1999 <i>La Châtre (36)</i>
857	Marc, Claude HERAULT	24/01/1930 <i>Paris XVème (75)</i>	04/03/1985 <i>La Châtre (36)</i>
884	Eugène, Georges, Paul AUDOUX	05/03/1907 <i>Tercillat (23)</i>	30/05/1993 <i>La Châtre (36)</i>
898	Pierre, Lucien SERVANT	06/05/1894 <i>Paris Xème (75)</i>	12/05/1984 <i>La Châtre (36)</i>
912	Alexandre, Louis CHEVRETTE	22.04.1897 <i>Marçais (18)</i>	04/06/1981 <i>La Châtre (36)</i>
942	Marius, Jules ALEXANDRE	01/12/1925 <i>Mézières (08)</i>	21/10/1991 <i>La Châtre (36)</i>
988	Germaine, Marie PEARRON	18/05/1902 <i>Verneuil-sur-Igneraie (36)</i>	16/07/1983 <i>La Châtre (36)</i>
1066	Joseph RIHA	25/03/1927 <i>Risnovic (Tchécoslovaquie)</i>	19/03/1999 <i>La Châtre (36)</i>
1081	Marcel, Henri FAURE	14/05/1923 <i>Fresnes-sur-Escaut (59)</i>	12/04/1990 <i>La Châtre (36)</i>

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le



ID : 036-213600463-20260518-2026189PM-AR